

Commune de BETTING

Conseillers élus : 15

Conseillers en fonction : 15

Conseillers présents : 11

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 29 OCTOBRE 2015

Absents excusés : Blaise Alain – Coletti Dominique - Fick Monique - Hellé Patricia

Date d'envoi de la convocation : 23 octobre 2015

Adoption du procès verbal de la séance du 28 août 2015, par les conseillers présents à cette réunion.

Le Maire demande l'autorisation d'ajouter un point supplémentaire concernant le projet éducatif territorial. Le conseil municipal à l'unanimité, accepte cette modification de l'ordre du jour.

INFORMATIONS et COMMUNICATIONS

SITUATION DES DEMANDEURS D'EMPLOI

Au 15.09.2015

Le nombre de demandeurs d'emploi est de 58 dont 34 hommes et 24 femmes.

Le nombre de personnes indemnisables est de 34 (≈ 59 %).

Au 15.10.2015

Le nombre de demandeurs d'emploi est de 67 dont 37 hommes et 30 femmes.

Le nombre de personnes indemnisables est de 44 (≈ 66 %).

SITUATION DE LA TRESORERIE

Au 1^{er} septembre 2015, la situation de la trésorerie présentait un solde créditeur de 1 686 040,90 €.

Au 1^{er} octobre 2015, la situation de la trésorerie présentait un solde créditeur de 1 697 758,14 €.

POINT 1 : RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE – Exercice 2014

Le Syndicat Intercommunal des Eaux du Winborn (SIEW) a confié la gestion de son service d'eau potable à Véolia Eau par contrat d'affermage en date du 22 mai 2000 pour une durée de 20 ans.

Le service délégué concerne l'alimentation en eau potable des communes de Béning Les Saint Avold, Betting, Carling, Cocheren, Freyming Merlebach, L'Hôpital et Rosbruck.

Moyens

- 1 usine de production d'une capacité de 24 200 m³/jour, pour une production moyenne de 11 500 l/j

- 11 réservoirs d'une capacité totale de stockage de 19 895 m³

- 14 forages

- longueur totale du réseau : 46 km d'adduction, 202 km de canalisation de distribution et 77 km de longueur de branchements en domaine public

- l'unité de branchement passe de 7 588 à 7 661

La consommation moyenne par jour par habitant en 2014 est de 104 litres.

Volumes produits, achetés et mis en distribution (m³)

	2010	2011	2012	2013	2014	n/n-1
Volume prélevé	4 524 961	5 119 548	5 787 102	5 693 193	5 055 210	- 11,2%
Besoin de l'usine	344 858	362 543	445 983	435 556	404 875	- 7,0%
Volume produit	4 180 103	4 757 005	5 341 119	5 257 637	4 650 335	- 11,6%
Volume acheté	3 173	3 331	2 597	2 816	3 024	7,4%
Volume vendu	2 049 906	2 601 864	3 204 502	3 210 135	2 909 438	- 9,4%
Volume distribué	2 133 370	2 158 472	2 139 214	2 050 318	1 743 921	- 14,9%

Ventes (m³)

	2010	2011	2012	2013	2014	n/n-1
Vente à la CAFPF	1 640 208	2 215 727	2 815 518	2 750 364	2 529 516	- 8,0%
Vente au SAFE	404 852	381 392	383 670	372 906	378 587	+ 1,5%
Vente à Hombourg H.	4 846	4 745	5 314	86 865	1 335	- 98,5%
Vente totale	2 049 906	2 601 864	3 204 502	3 210 135	2 909 438	- 9,4%

(CAFPF : Communauté d'Agglomération de Forbach Porte de France)

(SAFE : Syndicat d'Assainissement et d'Adduction d'Eau Potable de Farébersviller et Environs)

(Hombourg Haut : vente à la régie)

Détail des volumes vendus aux collectivités adhérentes + rue de la Source à Hombourg Haut (m³)

	2010	2011	2012	2013	2014	n/n-1
Béning Les St.A	48 290	50 498	49 807	44 763	46 513	3,9%
Betting	50 199	56 182	52 829	47 110	54 701	16,1%
Carling	130 431	140 299	123 912	135 462	129 254	- 4,6%
Cocheren	130 939	133 721	137 737	117 808	126 868	7,7%
Freyming M	642 253	612 855	570 589	596 163	560 307	- 6,0%
Hombourg Haut			4 987	4 312	4 360	1,1%
L'Hôpital	223 975	208 451	205 562	221 818	203 286	-8,4%
Rosbruck	33 021	33 013	35 552	27 829	29 169	4,8%
Total				1 195 265	1 154 458	- 3,41%

Volume consommé autorisé 365 jours (m³)

Le volume consommé autorisé 365 jours est la somme du volume comptabilisé (issu des campagnes de facturation de l'exercice), du volume consommateurs sans comptage (défense incendie, arrosage public,...) et du volume de service du réseau (purges, vidanges de biefs, nettoyage des réservoirs,...). Il est ramené à 365 jours par un calcul prorata temporis sur la part comptabilisée, en fonction du nombre de jours de consommation.

Pour 2014 : $(1 154 458 : 363) \times 365 = 1 160 819 \text{ m}^3 + 60 000 \text{ m}^3 = 1 220 819 \text{ m}^3$

Ces résultats serviront au calcul : - du rendement du réseau de distribution

- de l'indice linéaire des volumes non comptés

- de l'indice linéaire des pertes en réseau

	2010	2011	2012	2013	2014
Volume comptabilisé SIEW	1 259 108	1 235 019	1 180 975	1 195 265	1 154 458
Volume de service réseau	60 000	60 000	60 000	60 000	60 000
Volume consommé autorisé	1 319 108	1 295 019	1 240 975	1 255 265	1 214 458
Nb de jours de consommation entre 2 relevés annuels	364	363	379	378	363
Volume comptabilisé 365 jours	1 262 567	1 241 824	1 140 467	1 154 158	1 160 819
Volume consommé autorisé 365 jours	1 322 567	1 301 824	1 200 467	1 214 158	1 220 819

<u>Performances du réseau</u>	2010	2011	2012	2013	2014
Rendement du réseau distribution (%)	80,60	82,00	82,40	84,10	88,80
Indice linéaire de perte (m ³ /jour/km)	11,01	11,63	12,67	11,35	7,10
L. de canalisation de distribution (ml)	201 780	201 778	201 834	201 800	201 800
Volume perdu (m ³)	810 803	856 648	938 747	836 160	523 102

rendement du réseau de distribution : $(1\,220\,819 + 2\,909\,438) : (4\,650\,335 + 3\,024) = 0,888 = 88,8\%$
la perte en réseau est de : $(1\,743\,921 - 1\,220\,819) : (201\,800 : 1000) : 365 = 7,10186 \text{ m}^3/\text{km}/\text{jour}$
 $7,10186 \text{ m}^3 \times 201,8 \text{ km} \times 365 \text{ jours} = 523\,101,68 \text{ m}^3$

<u>Activité clientèle</u>	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Nombre total d'abonnés	11 455	11 490	11 481	11 595	11 556	11 583
Nombre total habitants desservis	29 502	29 368	29 183	29 423	29 238	29 032

<u>Données pour Betting</u>	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Nombre d'habitants	915	914	910	922	907	889
Nombre d'abonnés	399	403	394	399	393	410
Volume vendu (m ³)	54 735	50 199	56 182	52 829	47 110	54 701

<u>Compteurs</u>	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Nombre de compteurs	11 975	12 082	12 142	12 234	11 908	12 007
Nombre de compteurs remplacés	575	180	221	195	198	313

<u>Bilan énergétique</u>	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Energie relevée consommée (KWh)	4 688 144	4 474 749	5 091 566	6 146 112	6 045 536	5 133 594

Prix du service public de l'eau

Pour établir le prix du service, il est indispensable de prendre en compte toutes les étapes qui vont du prélèvement (forage) au produit fini (eau traitée). Toutes ces étapes, telles que l'énergie utilisée pour le pompage et la chaîne de traitement, l'entretien du matériel, le transport de l'eau et la distribution, les analyses, etc..., ont un coût. L'ensemble de ces coûts détermine le prix du service.

Facture annuelle 1^{er} semestre 2015 (eau + abonnements + taxes + redevances pour 120 m³)

Facturation	29.06.05	21.06.10	21.06.11	18.06.12	13.06.13	10.06.14	16.06.15
Part délégataire	0,9617	1,0130	1,0349	1,0828	1,1086	1,1167	1,1308
Abonnement an	0,2236	0,2530	0,2583	0,2703	0,2768	0,2788	0,2823
Part syndicale	0,5335	0,6043	0,6043	0,6043	0,6043	0,6043	0,6043
Préservation des ressources en eau	0,0649	0,0300	0,0478	0,0645	0,0813	0,0813	0,0928
Lutte contre pollution	0,0036	0,4320	0,4320	0,4320	0,4200	0,4070	0,3950
TVA 5,5%	0,0983	0,1282	0,1307	0,1349	0,1370	0,1368	0,1377
Prix de l'eau TTC	1,8856	2,4605	2,5080	2,5888	2,6280	2,6249	2,6429

Principaux faits marquants de l'année

- Baisse de 9% des volumes vendus à d'autres services
- Baisse de 3,5% des volumes vendus aux abonnés domestiques
- 88,8% de rendement, témoignant d'une amélioration de la performance du réseau
- Situation de crise en date du 28.08.2014 suite à la rupture de la conduite d'eau brute DN500 qui alimente l'usine Carrière. Cette conduite a été endommagée lors des travaux de terrassement sur le site du BRGM – station de traitement des eaux du puit Vouters

- Dévoiement de la conduite DN500 au niveau du poste de péage de la Sanef à Saint Avold, en lien avec les travaux de rénovation des barrières de péage de l'A4
- Inspection du forage H1 : colmatage partiel
- Renouvellement de la conduite, impasse de la Merle, installation d'un compteur en extrémité de cette conduite au titre de la vente d'eau à la ville de Saint Avold. Il s'agit d'une alimentation de secours de la Cité Arcadia
- Renouvellement de 42 branchements
- Qualité de l'eau : taux de conformité microbienne de 100%, taux physico-chimique 100%

Propositions d'amélioration

- Réflexion à engager autour d'un programme de renouvellement de conduites et branchements
- Démolition de l'ancienne usine Carrière
- Renouvellement de la conduite et des branchements, rue des Jardins à Carling
- Etude d'une filière pérenne pour le traitement des eaux de lavage des filtres de l'usine
- Renouvellement de la conduite qui alimente le site d'exploitation de la société SOFERLOR à Béning Les Saint Avold
- Dépose de la conduite désaffectée accrochée au pont SNCF à Béning Les Saint Avold

Dette du syndicat

au 1^{er}.01.2012 : 1 709 651 € au 1^{er}.01.2013 : 1 665 000 € au 1^{er}.01.2014 : 1 618 635 €

POINT 2 : DEMANDES D'ADHESION AU SYNDICAT D'ELECTRICITE DE L'EST MOSELLAN

Le comité syndical du Syndicat d'Electricité de l'Est Mosellan, lors de sa séance du 09 septembre 2015, a approuvé les demandes d'adhésion des communes de Carling, Diesen, L'Hôpital et Porcellette. Par conséquent il a adopté de nouveaux statuts, précisant la liste des communes participantes et prévoyant la désignation d'un délégué suppléant, appelé à siéger en cas d'absence d'un délégué titulaire.

Conformément à l'article L.5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, les conseils municipaux de chaque commune membre du syndicat doivent se prononcer sur ces adhésions et sur la modification des statuts.

Le conseil municipal à l'unanimité,

- approuve l'adhésion des communes de Carling, Diesen, L'Hôpital et Porcellette au Syndicat d'Electricité de l'Est Mosellan,
- adopte les nouveaux statuts annexés,
- désigne Flauss Léon comme délégué suppléant.

POINT 3 : RAPPORT SUR LA MUTUALISATION DES SERVICES EPCI-COMMUNES

L'article L.5211-39-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, prévoit qu'afin d'assurer une meilleure organisation des services, dans l'année qui suit chaque renouvellement des conseils municipaux, le président de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre établit un rapport relatif à la mutualisation des services des communes membres et de l'EPCI. Ce rapport a été approuvé par le conseil communautaire le 10 septembre 2015 et doit être soumis aux conseils municipaux des communes membres. Ce rapport sera valable pour la durée du mandat restant à courir.

Le conseil municipal à l'unanimité, approuve ce rapport sur la mutualisation des services des communes membres et de la Communauté des Communes de Freyming Merlebach.

POINT 4 : FIXATION DE L'INDEMNITE DE CONSEIL DU RECEVEUR MUNICIPAL

Vu l'article 97 de la loi n°82-213 du 02 mars 1982 modifiée, qui dispose que « les collectivités territoriales peuvent verser des indemnités supplémentaires aux agents des services déconcentrés de l'Etat, au titre des prestations fournies personnellement par ces agents, en dehors de l'exercice de leurs fonctions ».

Vu le décret n°82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales aux agents des services déconcentrés de l'Etat.

Vu l'arrêté du 16 décembre 1983 fixant les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables des services déconcentrés du Trésor chargés des fonctions de receveur des communes. Cette indemnité est acquise au comptable pour toute la durée du mandat du conseil municipal, elle peut toutefois être supprimée ou modifiée durant cette période.

A l'occasion de tout changement de receveur municipal, une nouvelle délibération doit être prise.

L'assiette de l'indemnité est calculée en fonction de la moyenne annuelle des dépenses budgétaires des sections de fonctionnement et d'investissement des trois dernières années de la commune.

A ce montant est appliqué un taux variant de 0 à 100 % fixé par le conseil municipal.

Le conseil municipal à l'unanimité, décide d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an à Monsieur Donnen Jacques, receveur municipal.

POINT 5 : CONTRAT D'ASSURANCE GARANTISSANT LES RISQUES STATUTAIRES DU PERSONNEL – HABILITATION DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA MOSELLE

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26,

Vu le décret n°86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurance souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux,

Le Maire expose,

- l'opportunité pour la commune de Betting de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant une partie des frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents,

- l'opportunité de confier au Centre de Gestion le soin d'organiser une procédure de mise en concurrence,

- que le Centre de Gestion peut dans le cadre de ses missions supplémentaires à caractère facultatif, souscrire un tel contrat pour son compte, si les conditions obtenues donnent satisfaction à la collectivité,

- que cette mission supplémentaire à caractère facultatif fera l'objet d'une convention spécifique à signer avec le Centre de Gestion lors de l'adhésion au contrat. Cette mission facultative fait l'objet d'une rémunération déterminée par le conseil d'administration du Centre de Gestion.

Le conseil municipal à l'unanimité, charge le Centre de Gestion de lancer une procédure de marché public, en vue, le cas échéant, de souscrire pour son compte des conventions d'assurance auprès d'une entreprise d'assurance agréée.

La convention devra couvrir tout ou partie des risques suivants :

agents affiliés à la CNRACL : décès, accident, maladie imputable au service, maladie ordinaire, longue maladie, maladie de longue durée, maternité, paternité, adoption, temps partiel thérapeutique, disponibilité d'office, invalidité

agents non affiliés à la CNRACL : accident du travail, maladie professionnelle, maladie ordinaire, grave maladie, maternité, paternité, adoption, reprise d'activité partielle pour motif thérapeutique.

Elle devra prendre effet au 1^{er} janvier 2017, pour une durée de 4 ans et être gérée sous le régime de la capitalisation.

La décision éventuelle d'adhérer aux conventions proposées fera l'objet d'une délibération ultérieure.

POINT 6 : MODIFICATIONS DES TARIFS DE L'ACCUEIL PERISCOLAIRE

Par délibération du 28 août 2015, le conseil municipal a fixé les tarifs de l'accueil périscolaire applicables à compter du 1^{er} septembre, comme suit :

Horaires	7h30 à 8h30	8h00 à 8h30	12h00 à 13h31	16h00 à 17h00	16h00 à 18h00
Quotient familial			+ repas		
A : de 0 à 600 €	0,80 €	0,40 €	5,50 €	0,80 €	1,50 €
B : de 601 à 715 €	0,90 €	0,45 €	5,75 €	0,90 €	1,60 €
C : de 716 à 850 €	1,00 €	0,50 €	6,00 €	1,00 €	1,70 €
D : de 851 € et +	1,10 €	0,55 €	6,50 €	1,10 €	1,80 €

L'accueil périscolaire de 15h20 à 16h les lundis, mardis, jeudis et vendredis reste gratuit.

Le Maire propose deux modifications :

- que les élèves qui viennent au périscolaire avant 8h00 puis prennent le bus à 8h09 pour se rendre à l'école de Béning, payent un forfait unique de 0,50 €,
- d'appliquer des tarifs différenciés si un ou plusieurs enfants d'une famille déjeunent à la cantine, comme suit :

Quotient familial		pour 1 enfant	pour 2 enfants et plus
A : de 0 à 600 €		5,35 €	5,20 €
B : de 601 à 715 €		5,60 €	5,45 €
C : de 716 à 850 €		5,85 €	5,70 €
D : de 851 € et +		6,10 €	5,95 €

Le conseil municipal à l'unanimité, accepte ces deux modifications de tarifs.

POINT 7 : PROJET EDUCATIF TERRITORIAL

Le projet éducatif territorial (PEDT) est élaboré à l'initiative des communes. Il formalise l'intervention des différents partenaires à se coordonner pour organiser des activités éducatives et assurer l'articulation de leurs interventions sur l'ensemble du temps périscolaire des enfants.

La rédaction du PEDT est une condition sine qua non pour continuer à bénéficier du fonds de soutien aux communes mis en place par l'Etat suite à la réforme des rythmes scolaires.

Les différentes étapes de la mise en place de ce projet :

- constituer un comité de pilotage : mairie, ASBH, parents d'élèves, directeurs d'écoles, associations,
- dresser un état des lieux : organisation du temps scolaire et périscolaire actuel, activités existantes, locaux disponibles, compétences mobilisables, besoins éventuels,
- établir une offre d'activités périscolaires cohérente dans l'intérêt des enfants, afin de garantir la continuité éducative, entre les projets des écoles et les activités proposées aux enfants en dehors du temps scolaire, tout en tenant compte des possibilités (financières, humaines, matérielles et techniques) de la commune,
- prévoir les modalités d'évaluation : critères et périodicité.

Le projet approuvé par le comité de pilotage, sera transmis aux services de l'Etat pour validation.

Le conseil municipal à l'unanimité, valide le principe d'élaborer un projet éducatif territorial et désigne comme membres du comité de pilotage pour la commune : Rausch Roland, Iciek Viviane et Linet Fabienne.

POINT 8 : ACQUISITION DE PARCELLES RUE PRINCIPALE ET RUE DES FOURS A CHAUX - Rectificatif

Par délibération du 28 août 2015 le conseil municipal à l'unanimité, a accepté l'acquisition de 7 parcelles appartenant aux héritiers de Champlon Pierre au prix global de 10 € non recouvrables.

Dans cette décision, il était précisé que : « Les frais de notaire seront pris en charge par les héritiers de Champlon Pierre ».

Le Maire propose au conseil municipal, que la commune règle les frais de notaire.

Le conseil municipal à l'unanimité, accepte que les frais de notaire relatifs à cette transaction soient pris en charge par la commune.

POINT 9 : AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMME DES BATIMENTS COMMUNAUX ET DES VOIRIES

L'agenda d'accessibilité programmé (Ad'ap) est obligatoire pour tous les propriétaires ou exploitants d'établissements recevant du public (ERP) qui ne respectent pas leurs obligations d'accessibilité au 31 décembre 2014.

L'Ad'ap est un engagement écrit de procéder aux travaux de mise en accessibilité d'un ou de plusieurs ERP dans le respect de la réglementation, dans un délai fixe, avec une programmation des travaux et des financements précis.

La société Accesmetrie a réalisé pour le compte de la Communauté de Communes, un diagnostic d'accessibilité de chaque bâtiment communal (mairie, centre socioculturel, salle de sport, église et école), ainsi qu'un plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics, comprenant la réalisation d'un état des lieux, la recherche et proposition de solutions et un récapitulatif financier des actions à prévoir.

Le Cabinet Guelle et Fuchs à la demande la commune a établi un agenda d'accessibilité programmé qui reprend les orientations et priorités de la commune, le coût de la mise en accessibilité et le calendrier prévisionnel de la réalisation des travaux.

Le projet Ad'ap sera transmis et validé par le Préfet. Cette validation permettra d'entériner l'échéancier pour la mise en accessibilité.

Le conseil municipal à l'unanimité, approuve l'Adap et charge le Maire de le transmettre aux services de la Préfecture.

POINT 10 : TRAVAUX COMMUNAUX

Ecole

Fourniture et pose d'une tablette égouttoir à côté du nouveau lavabo installé par Friderich et confection d'une estrade, par l'entreprise Glad de Freybouse d'un montant de 403,20 € TTC.

Voirie

Acquisition d'un panneau signalétique fixé à l'intersection de la rue Principale et de la rue de la Libération d'un montant de 952,17 € TTC.

Travaux de pose d'une canalisation, d'un regard et d'une grille Chemin de Béning, au niveau de l'habitation n°18, par la société Stagno de Seingbouse pour un montant de 3 484,87 € TTC.

Aménagement paysager du talus à l'entrée du village près du rond point, par la société Aux Jardins de Carelle de Henriville pour un montant de 15 447,90 € TTC dont 3 990,25 € de plantations.

Matériel

Acquisition d'un siège complet et d'une courroie pour le tracteur auprès de l'entreprise Royer Motoculture de Hery, d'un montant de 1 382,34 € TTC.

Achat d'une pompe thermique d'un montant de 300,00 € TTC chez APS de Stiring Wendel.

POINT 11 : BILAN FINANCIER DES ANIMATIONS ESTIVALES 2015

Le Maire présente le bilan des animations estivales organisées en partenariat avec la commune de Béning Les Saint Avold. Le décompte définitif des activités s'élève à 1 954,10 €.

Conformément à la convention signée par les deux communes le 26 juin 2015, la commune de Béning s'engage à rembourser la moitié de cette somme à la commune de Betting qui a réglé la totalité des factures (sorties, transports, boissons...).

Un titre de recettes de 975,05 € sera établi à l'encontre de la commune de Béning.

Le conseil municipal à l'unanimité, approuve ce décompte et l'établissement d'un titre de recettes de 975,05 € à payer par la commune de Béning Les Saint Avold.

POINT 12 : DEMANDES DE SUBVENTION

Ligue contre le cancer

La Ligue intervient dans les domaines de la recherche, du financement d'équipements de soins, du dépistage, de la prévention et de l'aide sociale auprès des patients.

Le conseil municipal à l'unanimité, décide d'allouer une subvention de 50 € au comité de Moselle.

Secours Populaire Français

Face à l'aggravation de la précarité, le Secours Populaire Français développe des actions vers un accompagnement de personnes afin de les aider à retrouver autonomie et dignité.

Le conseil municipal à l'unanimité, accepte de verser une aide financière de 50 € à cette association.

Club Cœur et Santé de Freyming Merlebach

Le Club Cœur et Santé propose des activités sportives pour le cœur telles que des marches, des cours de gymnastique, de cardio-training et de l'aquagym et organise également des conférences sur le sujet.

L'un des responsables du club se déplacera le 03 novembre 2015 à 19h00 au centre socioculturel pour animer une formation sur l'utilisation des 2 défibrillateurs acquis par la commune.

Sur proposition du Maire, le conseil municipal à l'unanimité, accepte de verser une subvention de 50 € à ce club.

POINT 13 : DIVERS

Opération "Brioche de l'Amitié"

L'opération "Brioche de l'Amitié" qui s'est déroulée les 09 et 10 octobre 2015, a permis de récolter la somme de 1 326 € qui a été reversée à l'Association Familiale d'Aide aux Personnes ayant un Handicap Mental des Régions de la Rosselle et de la Nied.

11 Novembre

Le programme du 11 Novembre a été transmis à l'ensemble des conseillers.

Elections régionales

Le bureau de vote sera ouvert les 06 et 13 décembre de 8h à 18h.

La liste des assesseurs au bureau de vote a été établie.

Pour extrait conforme

Le Maire,

R. Rausch

BRUN D.

CHABOUSSIE P.

FLAUSS L.

GUTHMULLER J.

HAMAN J.

ICIEK V.

JOCHUM F.

LINET F.

PERIC M.

SCHOULLER D.